

# Le ministre de la Santé met en garde les agents utilisant le courant électrique et eau à des fins commerciales

Ceci est un communiqué du ministère de la Santé du Togo

Lomé, le 09 MARS 2022

## NOTE DE SERVICE

(Relative à l'interdiction de l'usage du courant électrique et eau à des fins commerciales dans les hôpitaux et logements des cadres administratifs de la santé)

Il m'est revenu que certains agents de la santé profitent des avantages liés à leur poste en utilisant le courant électrique et l'eau des hôpitaux et des logements qu'ils occupent à des fins commerciales, notamment par la production et la vente de la glace et des boissons rafraîchissantes.

Je voudrais inviter le personnel qui se livre à de telles pratiques non orthodoxes à y mettre fin.

Je rappelle que ces pratiques sont interdites et exposent dorénavant les contrevenants à la rigueur de la loi.

Je demande aux Directeurs Régionaux, Directeurs Préfectoraux de la Santé de prendre toutes les mesures idoines pour veiller au respect scrupuleux des dispositions de la présente note.

**E-mail: [togomedia24@yahoo.com](mailto:togomedia24@yahoo.com)**